

**COMPTE-RENDU
DU SYNDICAT SCOLAIRE OGNES - CHEVREVILLE
DU 19/06/2017**

Sous la présidence de Madame Karine LEGRAND, Présidente,

Étaient présents : Karine LEGRAND, Claudine MASSE, Daniel CRUYPELINCK, Laurent GEOFFROY, Catherine CRAMPON, Aurélie BAUDRY, Jean-Paul RYCHTARIK.

Étaient Absents : Benoît VERKINDEREN.

1. Demande d'aide à la préscolarisation :

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil syndical que le département accorde une aide pour le fonctionnement des classes de maternelle créés au sein des regroupements pédagogique. Elle propose de solliciter cette aide pour l'année scolaire 2016-2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical accepte cette proposition et décide de demander cette aide.

Madame la Présidente informe de plus que les indices de rémunération de l'atsem du RPI, ont été remis à niveau, ce qui fait une augmentation de son salaire de 96.90€ par mois.

2. Dérogation bus scolaire :

Suite à une réunion avec M. Amand, responsable des transports au Conseil départemental et Madame Jourdan de la société Kéolis, Madame la Présidente informe qu'il est nécessaire d'envoyer chaque début d'année scolaire une demande de dérogation pour que l'ensemble des élèves du RPI puissent prendre le bus. En effet comme l'a expliqué M. Amand un enfant qui est à l'école de son lieu d'habitation normalement pas à prendre le bus. Cette dérogation est donc utile pour tous les élèves du RPI afin qu'ils puissent utiliser le bus, en cas d'absence des institutrices et pour se rendre à la garderie pour les repas du midi.

Afin de régulariser, Madame la Présidente avait déjà envoyé une demande pour cette fin d'année, l'accord du Département a été reçu le 18 mai dernier.

L'ensemble des membres du Syndicat scolaire valide cette demande de dérogation.

3. Rythmes scolaire

N'ayant pas de réponses concrètes sur un éventuel retour à la semaine des 4 jours, Madame la Présidente propose, après accord des communes et du conseil d'école

- D'envoyer à l'inspection académique une demande de dérogation pour ce retour de la semaine des 4 jours
- D'envoyer un courrier au Conseil Départemental les informant de cette demande pour les transports scolaires.

M. Rychtarik propose de joindre aux Conseillers Départementaux, Mme Colin et M. Sellier, copie de ces demandes afin de les tenir informés de nos projets.

Validé à l'unanimité par les membres du Syndicat scolaire.

4. Questions diverses :

❖ **Bilan conseil d'école du 7 juin 2016 :**

Effectif 2017-2018 : Sous réserve d'autres inscriptions :

- Maternelle à Ognès : 19 élèves (7 PS, 4 MS, 8GS)
- Élémentaire à Sennevières : 21 élèves (9 CP, 9 CE1, 3 CE2)
- Élémentaire à Chèvreville : 18 élèves (13 CM1, 5 CM2)

Sorties scolaires :

- Ognès : le 27 juin à la ferme de M. Jean Lefèvre à Ognès suivi de la visite des vergers de Sennevières.
- Sennevières : le 29 juin au parc Carisielas
- Chèvreville : le 4 juillet à la mer de sables.

Les institutrices de Ognès et Sennevières ont annoncé leur départ du RPI.

❖ Association « Les petites canailles » :

Le 20 mai dernier a eu lieu, à la salle des fêtes de Chèvreville, l'assemblée générale de l'association.

- Tarif : Resté inchangé considérant que le bilan de fin 2016 était positif de 4 144 €.
- TAP : La garderie du vendredi après-midi (sous réserve de la confirmation du syndicat scolaire concernant un éventuel retour à la semaine des 4 jours) est reconduite pour la rentrée 2017, dans les mêmes conditions mais avec cette année une modification au niveau tarifaire pour le tarif « à la carte » qui passe 12 € à 15 par élèves et par vendredi.
- Mercredi après-midi : Un sondage a été réalisé cette année, seulement 7 enfants seraient susceptibles d'être inscrits les mercredi après-midi, dont 4 un mercredi sur 2, l'association rappelle que pour la viabilité du projet 10 enfants minimum sont nécessaires. Ce projet est donc à ce jour non envisageable.
- Le bureau : 7 des 8 membres du bureau ont émis le souhait de ne pas se représenter, n'ayant reçu aucunes nouvelles candidatures, certain membres ont alors renouvelé leur candidature, portant à 4 le nombre de membres pour cette nouvelle année.

❖ Finance :

Le Syndicat scolaire va bénéficier cette année de 354.33 € au titre de la FCTVA (récupération de TVA sur les dépenses d'investissement faites en 2016).

❖ Remplacement matériel local garderie :

L'association « les petites canailles » a fait part à la mairie de Ognès, par mail du 24 avril dernier, la panne d'un réfrigérateur au local, lequel a été enlevé et remplacé par un nouveau, qui a été gracieusement donné par Madame Magalie Da Silva, la semaine qui a suivi.

Séance levée à 21h00.